



CHARTRE DES ESCAPADES-VOYAGES

Préambule

Le but de cette Charte est de donner les informations générales, les conseils et les consignes concernant les Escapades et Voyages organisés par l'UIA.

Article 1

La commission Escapades-voyages prépare le voyage. Les 2 « accompagnants » de l'UIA sont des membres de la commission ; ils participent au voyage comme les autres adhérents et s'assurent de son bon déroulement.

Article 2

Les voyages de l'UIA sont intensifs et assez fatigants avec plusieurs visites par jour et des horaires souvent matinaux. **Assurez-vous d'être en bonne forme avant votre départ.** Si vous vous sentez fatigué prévenez un des accompagnants, il pourra vous trouver une place assise et vous retrouverez le groupe après la visite.

Article 3

Lorsqu'un adhérent partage sa chambre avec une autre personne, si cette dernière se désiste, les organisateurs mettront tout en œuvre pour trouver un remplaçant. En cas d'échec, ce sont les conditions fixées par le voyageur qui seront appliquées.

Article 4

Lors de l'escapade ou du voyage, l'attitude de chacun influence directement sur la réussite de la journée ou du séjour. Vous devez donc composer avec des personnalités différentes. Respectez scrupuleusement les horaires et les consignes qui vous sont données par les accompagnants de l'UIA. Restez avec le groupe, ne vous éloignez pas car vous risquez de vous retrouver seul.

Pour la prise de photos respectez les consignes, la plupart du temps vous êtes filmé par des caméras de surveillance.

Article 5

Prenez le plan local sur vous car si vous vous égarez vous pourrez, par vos propres moyens, retrouver le groupe. **Ayez les numéros de mobile des accompagnants de l'UIA** et de quelques membres du groupe. Appelez si vous avez un problème car le car n'attendra pas.

Article 6

Les 2 ou 4 places à l'avant des cars sont réservées aux accompagnants de l'UIA.

Ces places pourront être prises si les accompagnants n'en font pas usage. Il n'y a pas de place attitrée. Au 1^{er} déplacement de chaque journée, les participants peuvent s'installer comme bon leur semble ; en revanche, essayez durant la journée de garder la même place pour faciliter la détection d'une personne absente. Il est conseillé aux personnes ayant des difficultés pour marcher de rester aux places près de l'escalier.

Article 7

Évitez de parler lors des annonces faites au micro, prenez des notes pour vous souvenir des horaires et des lieux de rendez-vous.

Article 8

Pour les sorties à la journée les inscriptions sont prises aux dates et heures indiquées sur le LIEN ou sur le site de l'UIA, dans la limite des places disponibles. Ensuite, une liste d'attente est établie. Un adhérent peut inscrire éventuellement une autre personne également adhérente à l'UIA.

: Numéro d'adhérent :

je reconnais avoir lu et approuvé cette charte en cochant cette case

Date :